



COMMUNE DE CUGY / VD

---

**Page d'informations officielles (PIO) n° 5/2023**  
**Novembre 2023**

---





## VOTRE COMMUNE A BESOIN DE VOUS !

Le dimanche 4 février 2024, la Commune de Cugy doit organiser une élection complémentaire au Conseil Communal ainsi qu'à la Municipalité afin de repourvoir les places vacantes jusqu'au terme de la législature actuelle, soit le 30 juin 2026 (12 postes au Conseil Communal et 1 poste à la Municipalité).

Si vous vous intéressez à la bonne marche de notre cher village et que vous êtes tenté de découvrir comment est administrée notre commune tant de manière exécutive que législative, alors n'hésitez pas à vous porter candidat !

Durant ces deux années, vous serez amenés à découvrir le fonctionnement de notre institution, et si au terme de la législature l'essai est concluant, vous pourrez vous présenter à nouveau. Dans le cas contraire, vous aurez pu œuvrer pour le bien de votre commune durant environ deux ans.

Le Conseil Communal est l'organe législatif de notre commune, le parlement local si on peut l'appeler ainsi. Il est composé de 55 membres élus en début de législature, débat et approuve ou non les préavis proposés par la Municipalité. Il vote le budget, les comptes, les préavis liés à des investissements (réfection de routes, achat de parcelles, construction de nouveaux bâtiments scolaires, etc.) mais aussi sur les préavis liés à des règlements communaux.

La Municipalité travaille de manière collégiale. Elle définit le développement de la Commune et porte les projets communaux. Elle gère les services publics, les infrastructures et les biens communaux (forêts, domaines, bâtiments, etc.), ainsi que les finances communales. Elle élabore des projets d'investissement ou de développement, des rapports, le budget et les comptes communaux, les règlements, directives et arrêtés.

Tous les citoyens âgés de 18 ans au moins y compris les étrangers qui sont résidents en Suisse depuis 10 ans dont les 3 dernières années dans le canton de Vaud et au bénéfice d'un permis B ou C peuvent être élus.

Afin de vous présenter plus précisément le fonctionnement du Conseil Communal et de la Municipalité, une séance d'information est organisée **le lundi 4 décembre 2023 à 20h00 à la Maison Villageoise**. Le Président du Conseil Communal ainsi que la Municipalité in corpore seront présents durant cette soirée dans le but de répondre à toutes vos questions.

Au terme de la présentation, nous aurons le plaisir de vous convier à un apéritif afin de pouvoir échanger plus personnellement avec chaque d'entre vous.

Venez nombreux car nous avons besoin de vous !

Pour les personnes qui ne pourraient pas être présentes, l'administration communale reste à votre disposition par téléphone au 021 731 22 44 ou par mail à l'adresse [info@cugy-vd.ch](mailto:info@cugy-vd.ch).

Le Président du Conseil Communal & la Municipalité